



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**

Édition du 26 juin 2023

Semaine

# OFSP-Bulletin 26/2023

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Rapport d'activité de la Commission fédérale  
pour l'analyse génétique humaine 2022, p. 10

# Impressum

## ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne (Suisse)  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

## RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 463 87 79  
[drucksachen-bulletin@bag.admin.ch](mailto:drucksachen-bulletin@bag.admin.ch)

## IMPRESSION

Cavelti AG  
Wilerstrasse 73  
CH-9201 Gossau  
Téléphone 071 388 81 81

## ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 465 50 00  
Fax 058 465 50 58  
[verkauf.abo@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.abo@bbl.admin.ch)

ISSN 1420-4266

## DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :  
[www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin](http://www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin)

# Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	7
Rapport d'activité de la Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine 2022	10
Vol d'ordonnances	15

# Déclarations des maladies infectieuses

## Situation à la fin de la 24<sup>e</sup> semaine (19.06.2023)<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

<sup>b</sup> Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella [www.bag.admin.ch/rapport-grippe](http://www.bag.admin.ch/rapport-grippe).

<sup>c</sup> N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

<sup>d</sup> Femmes enceintes et nouveau-nés.

<sup>e</sup> Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

<sup>f</sup> Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire.

Maladies infectieuses :

Situation à la fin de la 24<sup>e</sup> semaine (19.06.2023)<sup>a</sup>

	Semaine 24			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Transmission respiratoire</b>												
<b>Haemophilus influenzae: maladie invasive</b>	2 1.2	1 0.6	1 0.6	10 1.5	8 1.2	7 1	138 1.6	108 1.2	61 0.7	62 1.5	56 1.4	29 0.7
<b>Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers<sup>b</sup></b>	9 5.3	9 5.3		50 7.4	72 10.7	1 0.2	24371 277.6	11755 133.9	46 0.5	12495 308.4	11316 279.3	28 0.7
<b>Légionellose</b>	10 5.9	24 14.2	20 11.8	40 5.9	62 9.2	44 6.5	642 7.3	715 8.2	506 5.8	191 4.7	217 5.4	179 4.4
<b>Méningocoques: maladie invasive</b>	2 1.2			3 0.4		1 0.2	30 0.3	10 0.1	9 0.1	18 0.4	5 0.1	3 0.07
<b>Pneumocoques: maladie invasive</b>	13 7.7	12 7.1	8 4.7	49 7.3	62 9.2	53 7.8	950 10.8	642 7.3	385 4.4	539 13.3	351 8.7	208 5.1
<b>Rougeole</b>	1 0.6			7 1			28 0.3			27 0.7		
<b>Rubéole<sup>c</sup></b>												
<b>Rubéole, materno-fœtale<sup>d</sup></b>												
<b>Tuberculose</b>	10 5.9	10 5.9	4 2.4	31 4.6	31 4.6	37 5.5	355 4	345 3.9	350 4	170 4.2	168 4.2	173 4.3
<b>Transmission féco-orale</b>												
<b>Campylobactériose</b>	131 77.6	191 113.2	187 110.8	510 75.5	596 88.3	566 83.8	7143 81.4	7280 82.9	6381 72.7	2308 57	2808 69.3	2267 56
<b>Hépatite A</b>	3 1.8		1 0.6	11 1.6	2 0.3	2 0.3	59 0.7	47 0.5	50 0.6	36 0.9	24 0.6	26 0.6
<b>Hépatite E</b>	2 1.2	1 0.6	1 0.6	10 1.5	8 1.2	5 0.7	77 0.9	80 0.9	155 1.8	39 1	37 0.9	125 3.1
<b>Infection à E. coli entérohémorragique</b>	16 9.5	18 10.7	21 12.4	70 10.4	81 12	66 9.8	1222 13.9	1050 12	737 8.4	399 9.8	373 9.2	269 6.6
<b>Listériose</b>	1 0.6	2 1.2		6 0.9	4 0.6	2 0.3	86 1	48 0.6	34 0.4	34 0.8	26 0.6	11 0.3
<b>Salmonellose, S. typhi/paratyphi</b>	1 0.6			4 0.6			18 0.2	6 0.07	1 0.01	11 0.3	4 0.1	
<b>Salmonellose, autres</b>	19 11.3	29 17.2	30 17.8	101 15	119 17.6	102 15.1	1870 21.3	1582 18	1305 14.9	556 13.7	518 12.8	429 10.6
<b>Shigellose</b>	1 0.6	2 1.2	2 1.2	7 1	10 1.5	7 1	199 2.3	144 1.6	35 0.4	71 1.8	64 1.6	18 0.4

	Semaine 24			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
<b>Transmission par du sang ou sexuelle</b>												
Chlamydieuse	257 152.2	250 148.1	230 136.2	1138 168.5	974 144.2	914 135.4	13039 148.5	12329 140.5	11628 132.5	5936 146.5	5721 141.2	5573 137.6
Gonorrhée	149 88.3	108 64	76 45	520 77	445 65.9	294 43.5	5288 60.2	4848 55.2	3588 40.9	2532 62.5	2375 58.6	1614 39.8
Hépatite B, aiguë						1 0.2	11 0.1	17 0.2	16 0.2	5 0.1	7 0.2	6 0.2
Hépatite B, total déclarations	37	16	24	113	96	88	1163	1087	967	582	559	500
Hépatite C, aiguë							5 0.06	10 0.1	17 0.2	1 0.02	4 0.1	7 0.2
Hépatite C, total déclarations	31	13	22	90	73	86	1111	962	977	500	463	461
Infection à VIH	7 4.2	7 4.2	1 0.6	23 3.4	28 4.2	16 2.4	326 3.7	343 3.9	292 3.3	135 3.3	160 4	145 3.6
Sida		3 1.8	1 0.6	2 0.3	4 0.6	3 0.4	36 0.4	46 0.5	46 0.5	13 0.3	19 0.5	22 0.5
Syphilis, stades précoces*	9 5.3	16 9.5	21 12.4	37 5.5	56 8.3	70 10.4	758 8.6	730 8.3	621 7.1	311 7.7	356 8.8	328 8.1
Syphilis, total	13 7.7	20 11.8	24 14.2	46 6.8	81 12	83 12.3	987 11.2	996 11.4	840 9.6	420 10.4	489 12.1	435 10.7
<b>Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs</b>												
Brucellose				1 0.2			9 0.1	5 0.06	3 0.03	3 0.07		1 0.02
Chikungunya		1 0.6			2 0.3	1 0.2	10 0.1	6 0.07	2 0.02	7 0.2	2 0.05	2 0.05
Dengue		2 1.2		9 1.3	4 0.6	2 0.3	149 1.7	46 0.5	14 0.2	70 1.7	28 0.7	8 0.2
Encéphalite à tiques	10 5.9	19 11.3	11 6.5	44 6.5	61 9	38 5.6	374 4.3	307 3.5	370 4.2	78 1.9	92 2.3	70 1.7
Fièvre du Nil occidental									1 0.01			
<b>Fièvre jaune</b>												
Fièvre Q	1 0.6	1 0.6	3 1.8	4 0.6	2 0.3	11 1.6	117 1.3	88 1	74 0.8	55 1.4	29 0.7	49 1.2
Infection à Hantavirus								6 0.07				
Infection à virus Zika							1 0.01		1 0.02			
Paludisme	5 3	4 2.4	3 1.8	29 4.3	26 3.8	25 3.7	320 3.6	306 3.5	140 1.6	149 3.7	144 3.6	90 2.2
Trichinellose							2 0.02	3 0.03	2 0.02	1 0.02	3 0.07	1 0.02
Tularémie	1 0.6	4 2.4	4 2.4	8 1.2	19 2.8	13 1.9	109 1.2	193 2.2	164 1.9	24 0.6	37 0.9	84 2.1
<b>Autres déclarations</b>												
Botulisme							2 0.02	1 0.01	1 0.01	2 0.05	1 0.02	1 0.02
Diphthérie <sup>f</sup>					1 0.2		100 1.1	5 0.06	2 0.02	8 0.2	2 0.05	1 0.02
Maladie de Creutzfeldt-Jakob		1 0.6	1 0.6	3 0.4	1 0.2	2 0.3	25 0.3	33 0.4	22 0.2	16 0.4	14 0.4	9 0.2
<b>Tétanos</b>												
Variole du singe		23 13.6			49 7.3		502 5.7	52 0.6		3 0.07	52 1.3	



*Et... action!*



1. Pénétration vaginale ou anale avec préservatif.
2. Et parce que chacun(e) l'aime à sa façon : faites sans tarder votre safer sex check personnel sur [lovelife.ch](http://lovelife.ch)

# Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 16.6.2023 et incidence pour 1000 consultations (N/10<sup>3</sup>)  
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	21		22		23		24		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	1	0.1	2	0.2	0	0	0	0	0.8	0.1
Piqûre de tiques	10	0.9	18	1.8	17	1.4	22	1.9	16.8	1.5
Borréliose de Lyme	6	0.6	9	0.9	9	0.8	18	1.6	10.5	1
Herpès zoster	5	0.5	6	0.6	15	1.3	4	0.4	7.5	0.7
Névralgies post-zostériennes	1	0.1	0	0	1	0.1	0	0	0.5	0.1
Médecins déclarants	143		156		156		151		151.5	



« Les antibiotiques  
sauvent des vies :  
utilisons-les avec  
parcimonie. »





## Le don d'organes?

- décider
- communiquer
- consigner

[vivre-partager.ch](http://vivre-partager.ch)

Faites-le pour vous.



Décidez de ce qu'il advient de votre corps, de votre vivant et après.  
Consignez votre volonté sur le don d'organes et informez-en vos proches.



**LE DON D'ORGANES**

**DÉCIDER. COMMUNIQUER. CONSIGNER.**

# Rapport d'activité de la Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine 2022

La Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine (CFAGH) est une commission administrative permanente chargée de suivre de près le développement scientifique et pratique concernant les analyses génétiques, d'émettre des recommandations et de signaler à temps les problèmes et les lacunes de la législation.

## AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

L'événement le plus important de l'année sous revue en ce qui concerne la réglementation des analyses génétiques a incontestablement été l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, de la révision de la loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH), de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH) et de l'ordonnance sur l'établissement de profils d'ADN en matière civile et administrative (OACA). La procédure de révision avait été lancée le 23 septembre 2010, lorsque l'ancien conseiller national Jacques Neiryck avait déposé l'initiative parlementaire 10.487, qui demandait une simple modification de la LAGH sous la forme de l'ajout de la disposition suivante (art. 5<sup>bis</sup> Droit d'être informé): « La prescription d'une analyse génétique ne peut être refusée à celui qui en fait la demande sans raisons médicales particulières et qui en assume les coûts. »

Le paysage de l'analyse génétique était bien différent il y a douze ans, lorsque les premiers tests génétiques proposés directement aux consommateurs faisaient leur apparition sur le marché américain. On s'attendait alors à une croissance exponentielle de ce type d'offres, une évolution que les uns regardaient avec inquiétude et d'autres envisageaient avec joie et curiosité. Cette attente ne s'est finalement jamais concrétisée.

Au cours de l'année sous revue, la commission s'est principalement occupée des questions relatives au personnel spécialisé nécessaire pour garantir l'offre dans le domaine de la génétique médicale. La Société suisse de génétique médicale met en garde depuis plusieurs années contre une grave pénurie de médecins spécialistes en génétique médicale. Il manque tant des postes de médecins spécialistes que des postes de formation postgraduée. Cette situation n'est pas uniquement imputable au problème bien connu de la pénurie générale de

médecins. Dans le domaine de la génétique médicale en particulier, la progression inédite des connaissances au cours des dernières décennies a conduit à élargir considérablement la gamme des tâches confiées à ces spécialistes: augmentation du nombre de patients qui leur sont adressés, des instances et des conseils interdisciplinaires dans lesquels ils sont invités à siéger et, enfin, des demandes formulées par des collègues d'autres spécialités.

La commission espère que la nouvelle profession de conseiller en génétique, qui trouve lentement mais sûrement sa place dans le système de santé, contribuera à atténuer ce problème. À cet égard, la commission a publié au printemps 2022 un rapport qui dresse un état des lieux de cette profession, en décrit le profil et la formation et esquisse une feuille de route sur la manière d'assurer la couverture à long terme des besoins en conseillers en Suisse.

La garantie de l'offre dans le domaine de la génétique médicale demeure l'une des priorités de la commission, qui continuera de s'engager dans ce sens en 2023.

Nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre cette activité.

## MANDAT ET BASES LÉGALES

La Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine (CFAGH) est une commission extraparlamentaire chargée d'émettre des recommandations dans son domaine de compétence et de conseiller diverses instances. Elle conseille notamment le Conseil fédéral lors de la publication d'ordonnances d'exécution relatives à la loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH; RS 810.12), les autorités fédérales et cantonales dans le cadre de son application ainsi que les spécialistes en génétique médicale.

La base légale de la commission est la LAGH. Jusqu'au 30 novembre 2022, il s'agissait de l'art. 35; depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, date de l'entrée en vigueur de la révision de la loi, c'est l'art. 54 qui définit l'institution et les tâches de la commission. De même, les art. 30 à 35 de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) réglaient la composition et l'organisation de la CFAGH jusqu'au 30 novembre 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, date à laquelle la révision de l'ordonnance est, elle aussi, entrée en vigueur, c'est l'art. 67 OAGH qui définit sa composition. La commission remet chaque année un rapport d'activité au Conseil fédéral.

## COMPOSITION ET STRUCTURE DE LA COMMISSION

### Composition

Selon l'art. 67 OAGH, la CFAGH se compose de personnes disposant de connaissances spécialisées dans un ou plusieurs des domaines suivants: maladies génétiques, malformations et oncologie; diagnostic prénatal et préimplantatoire; pharmacogénétique; tests génétiques en dehors du domaine médical; établissement de profils d'ADN; prescription d'analyses génétiques; analyses de génétique médicale, y compris bio-informatique; assurance de la qualité dans le domaine de la génétique; recherche, y compris gestion des biobanques et des banques de données, dans le domaine de la génétique; épidémiologie et santé publique.

Présidente:

Pr ém. Sabina Gallati, professeur extraordinaire en génétique humaine, spécialiste en analyses de génétique médicale FAMH, co-responsable de la médecine génomique, Hirslanden Precise SA, Zurich.

Membres:

- Pr Matthias Baumgartner, spécialiste en pédiatrie, professeur ordinaire en maladies du métabolisme, directeur du centre de recherche pour l'enfant, responsable du service des maladies du métabolisme, responsable Dépistage néonatal Suisse, Clinique pédiatrique universitaire, Zurich;
- Dr Pierluigi Brazzola, spécialiste en pédiatrie, formation approfondie en oncologie-hématologie pédiatrique, chef du service d'hémo-oncologie pédiatrique, Hôpital régional S. Giovanni de Bellinzone;
- Pr Jacques Fellay, spécialiste en infectiologie, professeur associé EPFL, médecin adjoint, Centre hospitalier universitaire vaudois, professeur associé, Université de Lausanne, chef du groupe de recherche, Swiss Institute of Bio-informatics;
- Dr Siv Fokstuen, PD, spécialiste en médecine génétique, suppléante du médecin-chef, Service de génétique médicale, Hôpitaux universitaires de Genève;
- Dr Angelika Hammerer-Lercher, PD, spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, branche principale chimie clinique, branche principale hématologie et branche secondaire immunologie clinique, médecin-chef et directrice de l'Institut pour la médecine de laboratoire, Hôpital cantonal d'Aarau;

- Pr Karl Heinemann, spécialiste en médecine génétique, spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, branche principale génétique médicale, directeur médical adjoint en génétique médicale, directeur du laboratoire de génétique moléculaire, Hôpital universitaire de Bâle;
- Pr Wolfram Jochum, spécialiste en pathologie, formation approfondie en pathologie moléculaire, formation approfondie en neuropathologie, médecin-chef, Institut de pathologie, Hôpital cantonal de Saint-Gall;
- Dr Adelgunde Kratzer, généticienne forensique SSML, responsable du Département de génétique forensique, Institut de médecine légale de l'Université de Zurich, responsable adjointe du service de coordination ADNS de la banque de données fédérale, Institut de médecine légale de l'Université de Zurich;
- Dr Thierry Nospikel, spécialiste FAMH en médecine de laboratoire, génétique médicale, responsable technique de laboratoire génétique, laboratoire de diagnostic moléculaire et génomique, Hôpitaux Universitaires de Genève;
- Pr Nicole Probst-Hensch, professeur ordinaire en médecine sociale et préventive, directrice du service d'épidémiologie des maladies chroniques, Institut tropical et de santé publique suisse, Université de Bâle;
- Dr Dorothea Wunder, PD, spécialiste en gynécologie et obstétrique, formation approfondie en médecine de la reproduction et endocrinologie gynécologique, cheffe de service, Hôpital cantonal de Fribourg.

### Séances

La CFAGH a tenu cinq séances plénières en 2022.

Elle a en outre pu traiter et régler de nombreux dossiers par voie électronique.

### Secrétariat

La CFAGH est soutenue sur le plan technique et administratif par un secrétariat rattaché à l'OFSP et subordonné à la présidente.

Mme Cristina Benedetti, titulaire d'un diplôme fédéral de pharmacien et d'un MPH, travaille à 80 % comme secrétaire scientifique de la commission.

### ACTIVITÉ

#### Recommandations et prises de position

La CFAGH n'a pas élaboré de recommandation pendant la période sous revue, car elle n'a reçu aucune demande correspondante.

#### Prises de position relatives à des projets législatifs

Durant la période sous revue, la CFAGH s'est prononcée sur un projet législatif.

### Ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH)

Après avoir organisé la consultation sur l'OAGH en 2020, puis suspendu les travaux de révision pendant plusieurs mois en raison de la pandémie, l'OFSP a consulté la CFAGH au cours de l'année sous revue sur trois aspects qui, à la lumière des réactions des participants à la consultation, s'étaient révélés complexes et controversés.

Deux aspects ont fait l'objet d'échanges entre la CFAGH et des collaborateurs de l'OFSP : la réglementation de la prescription d'analyses génétiques et celle de la prescription d'analyses génétiques dans le domaine de la médecine dentaire. Pour le troisième aspect, à savoir la réglementation de la pharmacogénétique, la présidente a participé à une table ronde avec d'autres professionnels.

### Prises de position concernant des projets non législatifs

Durant la période sous revue, la CFAGH n'a pris position sur aucun projet non législatif, car elle n'a reçu aucune demande correspondante.

### Autres projets, activités et travail de relations publiques

#### Les conseillers en génétique en Suisse

La Suisse ne compte à ce jour qu'un faible nombre de conseillers en génétique, formés à l'étranger et exerçant principalement en Suisse romande. Ils trouvent toutefois lentement mais sûrement leur place dans le système de santé. Deux nouveaux programmes de master proposés en Italie (depuis 2018) et en Autriche (depuis 2019) ouvrent en outre de nouvelles perspectives et des collaborations enrichissantes : des étudiants et des enseignants suisses participent à ces programmes, tandis que des instituts de génétique en Suisse offrent des places de stage aux étudiants.

Convaincue qu'il serait très profitable que des conseillers dûment formés assurent une partie du conseil génétique en Suisse, la CFAGH a commandé en 2021 un rapport au Dr Amstad, qui a dressé un état des lieux de la profession de conseiller en génétique, en a décrit le profil et la formation et a esquissé une feuille de route sur la manière d'assurer la couverture à long terme des besoins en conseillers en Suisse. Le rapport a été publié en mars 2022 en allemand et en français. Un résumé accompagné d'un commentaire de la Pr Kelly Ormond, conseillère en génétique au bénéfice d'une longue expérience aux États-Unis, a en outre été publié dans le Bulletin des médecins suisses.

À la suite de cette publication, une rencontre a été organisée entre la CFAGH et des représentants de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) et de l'Association suisse des conseillers en génétique (ASCG) afin d'examiner les mesures de la feuille de route établie dans le rapport Amstad et de les mettre en œuvre conjointement.

Des divergences fondamentales entre la SSGM et l'ASCG quant à la place des conseillers en génétique dans le système de santé empêchent actuellement la collaboration et l'avancement des travaux qui pourraient faire mieux connaître la profession, soutenir la création de places de stage et de postes et motiver les jeunes à envisager une carrière de conseiller en génétique. Concrètement, les conseillers en génétique considèrent, conformément au profil européen de leur profession,

que leur activité devrait pouvoir s'exercer en collaboration avec des médecins de plusieurs spécialités. La SSGM, au contraire, soutient que la supervision des conseillers en génétique devrait relever exclusivement des spécialistes en génétique médicale. La CFAGH déplore cette situation de blocage, espère qu'une solution sera trouvée rapidement et reste ouverte à la collaboration.

### Échange avec la coprésidente de la SSGM sur la pénurie de spécialistes en génétique médicale

La SSGM met en garde depuis plusieurs années contre une grave pénurie de médecins spécialistes en génétique médicale. Il manque à la fois des postes de médecins spécialistes et des postes de formation postgraduée. Une rencontre entre la CFAGH et la coprésidente de la SSGM a permis de dresser un état des lieux et d'échanger sur les causes et les solutions possibles.

La présence de quelques dizaines de spécialistes formés à l'étranger, notamment dans les pays limitrophes (Allemagne, France et Italie), et exerçant dans les régions linguistiques correspondantes de Suisse ne suffit pas à couvrir les besoins. La pénurie de médecins en Suisse a plusieurs causes et, comme on le sait, elle ne se limite pas à la génétique médicale, mais concerne l'ensemble des spécialités. Dans le cas particulier de la génétique médicale, c'est toutefois l'augmentation inédite des connaissances qui a conduit à élargir considérablement les tâches assumées par ces spécialistes. Il convient d'examiner si des solutions sont possibles et, le cas échéant, quel rôle la CFAGH peut jouer, sinon pour résoudre le problème, du moins pour l'atténuer.

### Réflexion sur le séquençage prénatal de l'exome et sur d'éventuelles différences de pratiques entre les centres en Suisse

Les milieux spécialisés s'inquiètent d'éventuelles différences entre les centres en Suisse quant aux raisons qui conduisent à effectuer un test de séquençage prénatal et aux indications recherchées à cette occasion. Comme elle ne dispose pas d'éléments prouvant que certains centres procéderaient à des analyses plus poussées qu'il le faudrait et qu'il appartient aux sociétés des disciplines médicales concernées, et non à elle-même, d'élaborer des recommandations, la CFAGH ne prendra pas de mesures sur cette question.

### Dépistage préconceptionnel des parents porteurs

En ce qui concerne le dépistage préconceptionnel, le fait qu'un nombre toujours plus important de couples en Suisse demandent des analyses avant une grossesse soulève également une inquiétude croissante. Cette tendance va dans le sens d'une évolution déjà beaucoup plus avancée dans certains pays, par exemple aux États-Unis. La Suisse n'est d'ailleurs pas la seule à s'interroger sur le sens et la finalité de telles analyses. Comme la Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie (ESHRE) devrait publier une déclaration sur le sujet, la CFAGH attend avant de prendre position sur cette question.



### Demandes

Le secrétariat de la commission sert régulièrement d'interlocuteur pour des demandes touchant à l'analyse génétique et émanant des autorités nationales et internationales, des associations professionnelles, de spécialistes et de particuliers.

### CONTACTS ET COMMUNICATION

#### Autorités d'exécution

La CFAGH travaille régulièrement avec les services compétents de l'OFSP et de l'Office fédéral de la justice, et s'informe de l'état de l'application de la LAGH.

#### Site Internet

Les prises de position, les recommandations de la CFAGH ainsi que des informations sur la commission et son mandat sont disponibles à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/gumek](http://www.bag.admin.ch/gumek).

### PARTICIPATION À DES GROUPES D'EXPERTS ET À DES COMMISSIONS

#### Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine (CNE)

Dorothea Wunder

#### Commission fédérale du travail

Nicole Probst-Hensch

#### Comité de direction de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM)

Nicole Probst-Hensch

#### Sous-commission de la Commission centrale d'éthique de l'ASSM pour élaborer des directives relatives aux aspects éthiques et pratiques lors de la mise en œuvre de la loi fédérale révisée sur la procréation médicalement assistée

Dorothea Wunder

#### Responsable de laboratoire, commission de l'ASSM

Thierry Nospikel

#### Groupe de travail Évaluation formative de la loi sur la procréation médicalement assistée

Dorothea Wunder

#### Communauté d'intérêts « Maladies rares »

Matthias Baumgartner

#### Coordination nationale des maladies rares KOSEK

Matthias Baumgartner

#### Déleguée de la Swiss School of Public Health (SSPH+) au sein du Steering Board du Swiss Personalized Health Network (SPHN)

Nicole Probst-Hensch

#### Déleguée de la SSPH+ au sein de la plateforme nationale de coordination de la recherche clinique de l'ASSM

Nicole Probst-Hensch

### PERSPECTIVES POUR 2023

Après un long retard dû à la pandémie, la consultation sur droit d'exécution de la loi relative à la recherche sur l'être humain est prévue pour le printemps 2023. Cette révision vise à adapter la réglementation de la recherche aux nouvelles dispositions de la LAGH. Elle porte également sur des aspects qui se situent à l'intersection avec la réglementation des analyses génétiques dans le domaine clinique. La CFAGH prendra position lors de la procédure de consultation. La pénurie de personnel qualifié – et donc de ressources pour garantir l'offre en génétique médicale – continuera de préoccuper la CFAGH en 2023, qu'il s'agisse des conseillers en génétique, des spécialistes en génétique médicale, des médecins d'autres disciplines médicales qui s'occupent de plus en plus de questions génétiques ou des futurs spécialistes. La commission examinera les facteurs qui font obstacle à l'augmentation des ressources dans les départements et instituts de génétique médicale et les moyens d'inciter les décideurs à créer de nouveaux postes en génétique médicale. Elle cherchera notamment à identifier les personnes, les organisations ou les autorités en mesure d'apporter une contribution en ce sens ainsi que les outils dont elles ont besoin pour ce faire.

#### Contact

Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine (CFAGH)  
c/o Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 465 30 34  
[gumek@bag.admin.ch](mailto:gumek@bag.admin.ch)  
[www.bag.admin.ch/gumek](http://www.bag.admin.ch/gumek)

« Utiliser les antibiotiques  
avec parcimonie –  
pour qu'ils restent  
efficaces pour l'homme et  
l'animal. »



# Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

**Les ordonnances suivantes sont bloquées**

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Bâle-Ville		10058393
Zurich		10696950

OFSP-Bulletin  
OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern  
Post CH AG

# OFSP-Bulletin

Semaine  
26/2023